



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°41

Réunion du mardi 30 mai 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – STADE JULES LADOUMEGUE 2 – NNI 751190102

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

BRUYERES LE CHATEL – STADE SANDRINE SOUBEYRAND – NNI 911150301

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 13/04/2021.

A la demande de la mairie de Bruyères le Chatel, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/05/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 192 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.71.
- Facteur d'uniformité : 0.85.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 30/05/2027.

CONFLANS ST HONORINE – STADE CLAUDE FICHOT – NNI 781720201

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 13/04/2021.

A la demande de la Mairie de Conflans St Honorine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 09/05/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 339 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 30/05/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS